

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 6 JUILLET 2009

Présents : Christian VUILLAUME, Alain MAIGROT, Jean-Jacques MUTIAUX, Philippe GUYOT, Denis BURY, Laurent MACLE, Franck GUIGNERET, Isabelle HEINIS, Gabrielle RIZZI, André SAILLARD

Excusé : Patrick NICOD

secrétaire de séance : Alain MAIGROT

1. Travaux d'aménagement de l'espace public

Le 30 juin les travaux d'aménagement de la traversée de l'agglomération étaient terminés. Dans l'ensemble, tout c'est bien passé. Le Conseil Municipal tient à remercier Pierre Péchard pour son aide dans le suivi du chantier. Quelques travaux de remise en état des bouches à clé et des tampons sont encore à réaliser. Eurovia a fait parvenir un devis qui s'élève à 4000€ environ.

2. Eau

- *problème d'eau*

Le problème de l'eau polluée est résolu. Cette pollution était la conséquence d'un lessivage ou d'un épandage massif sans grand danger pour la population. Pour résoudre ces problèmes de pic de rejet qui ont lieu approximativement 4 fois par an, une chloration plus importante de l'eau est mise en place.

Pour prévenir ces problèmes de pollution, plusieurs solutions s'offrent à la Commune :

- la Commune peut s'équiper d'un système qui permettrait d'évaluer le niveau de chloration de l'eau chaque semaine. Le coût de ce système est d'environ 500€. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à l'achat de cette mallette.

- Le Conseil a également décidé à l'unanimité de faire appel à la police de l'eau pour leur demander d'étudier les raisons exactes de ces pollutions périodiques ainsi que la réglementation de la répartition des épandages autorisés sur la Commune.

En cas de pollution le Conseil va mettre en place un système de communication pyramidale qui consiste à ce qu'une fois que le Maire a l'information, il la passe aux trois adjoints qui la passent aux autres membres du Conseil qui eux même transmettent l'information directement aux habitants. Monsieur Mutiaux se charge de la répartition des habitants qui sera utilisée également pour la distribution des journaux notamment.

Le problème de la sécurisation des cheminées du château d'eau est abordé. Antoine Grandvaux, l'employé communal, fera le nécessaire.

- *facture d'eau et relevé des compteurs*

Michel Macle ne souhaite plus d'occuper des relevés des compteurs d'eau, il faudra donc trouver une autre solution pour l'avenir.

Concernant les factures de cette année, quelques questions restent à régler, Monsieur Mutiaux se charge de les résoudre.

3. Urbanisme

- *Cartier*

Monsieur Saillard fait le point sur le dossier. Suite à l'arrêté interruptif de travaux du 14 avril 2009 (visé par le service de contrôle de légalité de la Préfecture), Madame de Beaugrenier représentant l'indivision Cartier a lancé un référé suspension devant le tribunal administratif de Besançon, qui a rejeté cet arrêté en raison de non respect du délai réaction d'un mois accordé au propriétaire.

Suite au jugement du tribunal administratif, la DDEA a été convoquée par la Préfète. Le 16 juillet, une réunion aura lieu avec Monsieur Migneret (commission régionale des sites) Monsieur Reichardt (architecte conseil), Monsieur Jean (architecte des bâtiments de France), pour qu'ils se mettent d'accord sur un compromis à proposer à l'indivision Cartier.

Le Maire propose de poursuivre la procédure et notamment de reprendre un arrêté interruptif en respectant le délai d'un mois accordé au propriétaire. Le Conseil adopte cette proposition, tout en précisant qu'il faut s'appuyer sur les services de l'Etat, à 9 voix pour et une abstention.

4. Stationnement dans le village

Avec les travaux réalisés le long de la départementale, le problème de stationnement dans cette partie du village est résolu. Toutefois certaines rues posent encore des problèmes. Après que chacun ai donné son avis, le Conseil décide à l'unanimité de prendre un arrêté provisoire, d'une durée de trois mois, interdisant le stationnement dans les rues suivantes :

- rue de la Roche
- rue de la Bargine
- rue des chèvres
- rue de l'Église
- rue des Forges.

Cet arrêté fera l'objet d'une information préalable auprès des habitants. Il aura pour objectif d'évaluer la faisabilité d'une telle interdiction.

Il faudra également étudier la mise en place de la signalisation.

5. Location de l'ancienne caserne et du logement de la Mairie

Le Conseil décide à l'unanimité de fixer le montant de la location de l'ancienne caserne à 1800° pour l'année.

Concernant l'appartement situé en dessous de la Mairie, malgré les différentes annonces passées dans les journaux, aucune proposition n'a été retenue pour le moment. Il est décidé de mettre une affiche sur la porte de cet appartement.

6. Contrat aidé

Le Conseil est d'accord pour reprendre une personne en contrat d'avenir pour remplacer Philippe Barbe qui a donné entière satisfaction. Le Conseil donne pourvoi au Maire pour effectuer les démarches liées au recrutement.

7. Animation

Suite à la demande de subvention présentée par les Amis de Château-Chalon, le Conseil décide de leur accorder deux aides, une première subvention d'un montant de 940€ pour couvrir les charges telles que les impôts locaux, les ordures ménagères, l'eau l'électricité..., une seconde d'un montant de 500€ qui correspond à la participation de la Commune à l'animation Délices DAdA.

Diverses animations sont prévues sur la Commune cet été :

- les 30 et 31 juillet une troupe de théâtre viendra jouer Don Juan
- L'assemblée générale du village aura lieu le 20 août, tous les nouveaux habitants sont invités 30 minutes avant le début de cette assemblée générale afin que leur soient présentées les différentes associations présentes sur la Commune.
- Le repas des anciens aura lieu pour sa part le 22 août. Mesdames Rizzi et Heinis sont chargées de son organisation en collaboration avec les chasseurs qui se proposent de participer.

Questions diverses

Poubelles : les poubelles communales seront mises dans l'alambic et Monsieur Mutiaux se propose de les sortir tous les dimanches soirs, durant les deux mois d'été, pour le passage du ramassage des ordures ménagères.

Valorisation de l'alambic : certains vigneronniers souhaiteraient que l'alambic soit mieux mis en valeur. Pour cela, des travaux seraient à prévoir. Les vigneronniers voudraient refaire un plan de Château-Chalon sur lequel apparaissent les caveaux. Pour cela, ils utiliseraient le plan proposé par les Petites Cités Comtoises de Caractère, qui n'ont toujours pas donné leur accord.

Location du Cercle : les jeunes aimeraient réitérer l'expérience menée avec le Cercle. Le Conseil Municipal n'est pas défavorable à cette idée mais si elle devait se concrétiser, un règlement devra être instauré et respecté.